

Enterré, Loi Littoral, conquête.

... vive les Argentières-VillageAprès les efforts financiers, les contraintes pour les Boïens, et les cessions plus ou moins forcées, il faut se rendre à l'évidence, « Biganos-Village » n'est plus ! Il sera définitivement enterré lorsque le Biganos nouveau sera sorti de terre ... c'est long !!

Mais qu'avons-nous appris ce fameux 4 mars, qui marquera l'histoire de la commune, un nouveau village est apparu ; l'édile-président nous l'a dit, il ne s'agit plus d'un lieu-dit, le quartier des Argentières a été élevé au rang de « village », dans l'ordre de la Loi Littoral.

Et pourquoi cela ? Parce qu'il y eut une école.

Elle est fermée depuis 10 ans et est depuis considérée comme une annexe de la mairie. Elle est utilisée lors des élections, et pour quelques réunions de quartier.

En 2014, encore, elle relevait du Conseil de quartier dit « des lieux-dits ». Ce conseil comprenait aussi des personnes d'un autre quartier, géré maintenant par une association qui préside à toutes les festivités de ce site privilégié.

Dans les temps anciens, un village c'était une mairie, une école, un clocher, un cimetière (il en existe encore comme ça !)

Pour en savoir plus sur la position du quartier des Argentières, vous pouvez avoir recours aux écrits du Dr Peynau, « Découvertes archéologiques », appuyés de quelques documents de l'année1926. Vous y trouverez des références au temps de la conquête romaine et de la cité de Boïï, chef-lieu de l'évêché des Boïens.

Vous y verrez que Biganos a un vrai passé, et que la tour de l'avenue de la Libération a du mal à l'illustrer.

Bonne lecture.{jcomments on}